



## DECEMBRE 2018

### ➤ Fermeture de la Mairie et de la bibliothèque

La Mairie sera fermée **les mardi 25 et mercredi 26 décembre 2018** ainsi que les **mardi 1<sup>er</sup> et mercredi 2 janvier 2019**.

La bibliothèque de Bulle sera fermée les **samedis 22 décembre 2018 et 5 janvier 2019**. Elle sera ouverte par contre le **samedi 29 décembre 2018**.

### ➤ Concours de tarot Drugeon Sports

Le club de Drugeon Sports organise son traditionnel concours de tarot à la salle Foblant le **vendredi 14 Décembre 2018**. Inscriptions dès 19 h 30. Début des jeux 20 h 30. Inscription 12 € ou 16 € avec assiette anglaise. Lots à tous les positifs.

### ➤ Les Ateliers du Savoir exposent et vendent aux Marchés de Noël

Les Ateliers du Savoir de Bulle exposeront leurs productions à *Labergement Sainte Marie* (Complexe des Vallières) **les samedi 15 de 10 h à 19 h et dimanche 16 décembre de 10 h à 18 h**. Le bénéfice est reversé à l'ADMR pour un repas récréatif en direction des personnes aidées, des salariés et des bénévoles de l'Association.

### Vœux du Maire

Les traditionnels vœux du Maire suivis d'un vin d'honneur auront lieu à la salle Foblant **le dimanche 6 janvier 2019 à 11 h**.

### ➤ Informations du CCAS

Lors de la réunion du 12 novembre dernier, les membres du CCAS ont décidé à l'unanimité de signer une convention avec l'ADMR pour prendre en charge à 100 % les frais d'installation et de dossier pour la mise en place de la téléassistance FILIEN aux personnes de Bulle qui en feraient la demande.

### ➤ Arrêté interdisant l'emploi de fusées, pétards et pièces d'artifice

Un arrêté a été pris pour interdire l'emploi de fusées, pétards et pièces d'artifice de toutes sortes sur la voie publique. Cet arrêté est affiché depuis le 5 décembre 2018 et a été envoyé aux brigades de gendarmerie de Pontarlier et de Frasné. Nous comptons sur les jeunes et leurs parents pour respecter cette interdiction notamment lors des Fêtes de fin d'année.

### ➤ Site internet de la Commune

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la Commune à l'adresse : [www.commune-de-bulle.fr](http://www.commune-de-bulle.fr). Vous y trouverez un grand nombre d'informations administratives, techniques, financières mais aussi les comptes rendus de CM, les infos habitants, des plans et cartes, les menus de la cantine scolaire et une photothèque.

### ➤ Information Trésorerie de Levier

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019**, les particuliers auront à s'adresser au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Pontarlier qu'il s'agisse du calcul ou du recouvrement de l'impôt sur le revenu et des impôts directs locaux. L'accueil du public se fait les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h le matin et de 13 h 30 à 16 h**. Adresse : **SIP Pontarlier, 4, rue des Capucins, CS 60289, 25304 Pontarlier Cedex**. Tél : **03.81.38.55.55**

## **Ouverture des Mairies pour favoriser la parole de nos concitoyens et mise à disposition de Cahier de doléances et de propositions**

*La situation de notre pays cristallisée aujourd'hui par le mouvement social en cours nous amène à agir pour permettre à chacun de nos concitoyens d'exprimer verbalement leur colère.*

*L'aggravation de la situation est tangible et les maires ont tous suivi les événements. Leurs débordements imposent de prendre des initiatives. Aux réseaux sociaux qui excluent et attisent les tensions, les maires proposent que le contact humain soit privilégié en utilisant la proximité des mairies pour déboucher la surdité de nos gouvernants.*

*L'Association des Maires Ruraux de France et l'Association des Petites Villes de France invitent leurs élus à ouvrir leur mairie le samedi 15 décembre 2018.*

*Les maires sont des interlocuteurs de confiance de nos concitoyens. Lors de cette journée, le rôle du maire et du conseil municipal sera d'écouter, d'enregistrer et de faire remonter l'information, sans prendre parti, sans juger, sans contredire... Charge ensuite à l'État de récolter, d'écouter et de synthétiser les remontées.*

*Suite à cet appel, relayé par l'Association des Maires ruraux du Doubs à laquelle nous adhérons, la Mairie de Bulle a donc décidé :*

- d'ouvrir la Mairie le samedi 15 décembre prochain de 9 h 30 à 11 h 30 pour recueillir les « doléances et les propositions » des citoyens ;*
- de donner ainsi la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion dans **un cahier de doléances et de propositions**, qu'ils se reconnaissent ou non dans la mobilisation des mouvements plus ou moins organisés, en facilitant l'expression de celles et ceux qui en sont empêchés pour diverses raisons ;*
- de transmettre les doléances et propositions à notre Association pour en faire une synthèse départementale et la diffuser au Gouvernement, au Parlement et aux médias.*

### ➤ **Animations de fin d'année proposées par la Médiathèque de la CFD**

La médiathèque intercommunale Frasne-Drugeon prépare de belles animations pour les enfants au cours du mois de décembre ... de quoi les faire patienter jusqu'à Noël !

**03.81.38.32.93 - [mediatheque@frasnedrugeon-cfd.fr](mailto:mediatheque@frasnedrugeon-cfd.fr)**

**- Mercredi 12 décembre de 9h30 à 10h** : atelier Baby Music proposé par Musicart's. Pour les enfants de 3 mois à 4 ans. Séance d'éveil musical joyeux en présence des adultes accompagnateurs : chansonnettes, jeux de voix, sonorités, manipulations d'instruments... Accès libre. Inscription indispensable par téléphone (nombre de places limité).

**- Mercredi 19 décembre** : Histoires pour P'tites oreilles. « Quand tout est blanc dehors ». Pour les 3-6 ans : **à 10h et à 16h**. Pour les 6-10 ans : **à 11h et à 17h**. Séances de lectures autour d'une thématique et de supports de lecture variés. Un petit temps de bricolage peut être proposé aux enfants selon les thèmes prévus. Accès libre. Inscription obligatoire.

**- Mercredi 19 décembre à 15 h** : Ciné pour P'tites oreilles. « Des trésors plein ma poche (journée de Noël) ». Proposée par la Médiathèque Intercommunale Frasne-Drugeon. A partir de 4 ans. Projection de court-métrages et films d'animation. Les adultes sont invités à rester avec les enfants s'ils le jugent nécessaire. Accès libre. Inscription obligatoire.

**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !**

**Le Maire**

**Le Conseil Municipal**